



Muret, le 29 Octobre 2019

La casserole déborde dans les cuisines du CD de Muret

2019 restera comme une année cauchemardesque pour les cuisines du CD de Muret. Cette année vient de démontrer la limite que l'on doit avoir sur le classement de certains détenus dans les cuisines de notre établissement.

Il est de notoriété à muret de classer les détenus en priorité aux ateliers, puis au service général et enfin aux cuisines (pour ceux qui sont inaptes dans les deux premiers secteurs)

Rappelons que ce secteur est tenu par un personnel technique seul et qu'il n'y a aucune couverture vidéo.

Bilan 2019 :

- Vols de marchandises à de nombreuses reprises (cachées dans les chariots, etc..)
- insultes et propos diffamatoires envers l'agent technique
- attouchement entre détenus
- menace de mort entre détenus
- nombreuses bagarres entre détenus
- refus d'accomplir les tâches demandées par l'agent,
- etc.....

Il ne se passe pas un mois sans voir un incident se produire dans ce secteur entraînant notre personnel technique dans un grand désarroi de par le fait d'être isolé avec comme seul moyen de défense un ICOM..3 appels ont été nécessaires, pendant la dernière bagarre, pour obtenir simplement une réponse de bonne prise en compte...et pas grand monde pour venir le voir..

Les OS ont demandé à de nombreuses reprises la mise en place de la vidéo sur ce secteur, malheureusement la réponse reste toujours la même « secteur non prioritaire »

Notre personnel technique se trouvant en insécurité et ne pouvant avoir un droit de regard sur les classements qui se font sur son secteur a donc demandé sa mutation...



Le 15 juillet 2019, il informe donc le service RH (par email) qu'il demande sa mutation sur la CAP des techniques qui se déroulera le 21 novembre 2019.

À ce moment là, on pouvait penser que son poste serait stipulé « PSDV » (poste susceptible de devenir vacant), à la CAP, permettant ainsi aux personnels techniques d'en avoir l'information et ainsi envisager une demande de mutation sur notre établissement pour le remplacer.

Malheureusement, ce ne fut pas le cas et résultat il est peut probable qu'il soit remplacé en cas de départ..

Devant cette problématique tout un éventail d'argument est mis en place pour le dissuader d'accepter sa mutation (si cela se produisait lors de la CAP)

- Pression sur son logement situé sur le parc administratif
- blocage de son départ en mutation annoncé lors du dernier CTS
- nouvelle note sur les départs et retours des chariots dont les horaires stipulés ne correspondent pas avec celles qu'il avait demandées..

bloquer le départ d'un personnel en mutation serait une erreur engendrant que désagrément ..FO Muret ne pourrait l'accepter et heureusement les décisions prises en CAP ne sont pas contestables ..

Nous nous trouvons aujourd'hui sans aucun personnel de surveillance volontaire pour effectuer les remplacements sur ce poste pendant les CA ou les jours de formations du technique cuisine...

Comment allons nous faire quand il ne sera plus là du tout ??? et sans remplaçant..



Le secteur des cuisines est en FEU et sans une prise de conscience nous allons droit dans le mur..

Il est urgent de mettre en place une étude pour réorganiser ce poste et le sécuriser..

La solution des UVF pour combler les absences du technique cuisine ne correspond pas aux besoins réels sur ce secteur..

Il est évident qu'avec ou sans technique la présence d'un personnel de surveillance devient nécessaire pour encadrer les détenus qui y sont classés..

Un droit de regard sur les classements de détenus dans ce secteur doit être octroyé aux personnels concernés.

Le système vidéo devient primordial, on ne peut plus laisser ce secteur sans surveillance vidéo.

Jean-Jacques VIAUD
Secrétaire Local Force Ouvrière
CD de Muret